

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
SAINT CHRIST BRIOST**

**Séance du 21 octobre 2024**

Envoyé en préfecture le 29/10/2024

Reçu en préfecture le 29/10/2024

Publié le

ID : 080-218006609-20241021-DEL\_05\_211024-DE



**Délib. n° 05/211024**

L'An deux mil vingt quatre, le vingt et un octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en réunion ordinaire dans la salle de réunion de la mairie sous la présidence de Monsieur Joël BELLARD, Maire.

**Étaient présents :**

**Nombre de membres**

En exercice : 10

Présent(s) : 8

Pouvoir(s) : 1

**Date de convocation :**

14/10/2024

**Secrétaire de séance :**

Mme SZAREK France

Mr BELLARD Joël	Mr LABRUYERE Renaud	Mr LEPOIX Pierre
Mr BIGOT Arnaud	Mr DEVAUX Maxime	Mme LECAT Vanessa
Mme SZAREK France	Mme GRIFFON Brigitte	

**Absent(s) excusé(s) :** Mr BURLAT Julien, Mme GRIMAUX Brigitte

**Pouvoir(s) :** Mme GRIMAUX Brigitte à Mme SZAREK France

**Révision du loyer du logement situé au  
15 rue des Etangs**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les membres de la commission « Bâtiments » se sont réunis, pour décider de la baisse du loyer du logement communal situé au 15 rue des Etangs à Saint Christ Briost,

Le chauffage, l'eau et la taxe des ordures ménagères devenant à la charge du locataire depuis le 1<sup>er</sup> août 2024, ce dernier a demandé à baisser le loyer de 100 €.

Les membres de la commission « Bâtiments », ainsi que le Conseil Municipal, proposent de baisser le loyer de 50 € à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

- de diminuer de 50 € le loyer du logement communal situé au 15 rue des Etangs à Saint Christ Briost à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2024,
- d'autoriser le maire à faire les démarches nécessaires auprès de l'étude SCP KETELS HAUDIQUET BADEROT de Péronne, chargée du recouvrement des loyers de la commune.

Certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Joël BELLARD

